



# PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL 2019-2022

## Table des matières

Introduction.....	2
Collectivité territoriale porteuse du projet : commune de SAINT PHILIBERT .....	2
Périmètre du PEDT .....	3
Public du PEDT :.....	3
Partenaires du projet :.....	3
État des lieux .....	5
Enfance :.....	5
Jeunesse : .....	7
Territoire :.....	10
Le choix du retour à la semaine de 4 jours :.....	12
Emploi du temps de Saint Philibert : .....	12
Les objectifs du PEDT pour 2019-2022 :.....	13
Les Objectifs du PEDT (en lien avec le projet d'école) .....	13
Les intentions éducatives .....	13
Les moyens de mise en œuvre .....	14
Le Conseil Municipal des Enfants de Saint Philibert.....	14
L'accueil périscolaire du Mercredi s'inscrit dans le Plan mercredi .....	14
Les missions de l'accueil périscolaire : .....	14
Les principaux axes de travail :.....	14
Le partenariat .....	15
L'intégration des associations dans le projet éducatif de territoire .....	15
Pilotage du PEDT .....	16
Evaluation du PEDT .....	17
Annexe 1 : projet pédagogique de l'accueil périscolaire .....	18
Annexe 2 : projet d'école per Jakez Hélias.....	30
Annexe 3 : Fiche action : .....	0

## Introduction

L'enfant ou le jeune forme un tout avec des rythmes de vie, des besoins physiques et affectifs, et des besoins de repères éducatifs... A la maison avec ses parents, à l'école avec un enseignant, à l'accueil de loisirs avec une équipe, dans un club avec un éducateur sportif, dans une institution avec un travailleur social, il se trouve en situation d'éducation avec des adultes éducateurs. Cette éducation en partage leur crée un devoir de cohérence.

Cette cohérence doit nécessairement se construire. Elle se traduit en valeurs et choix éducatifs partagés.

Elle garantit que les situations éducatives traversées par l'enfant ou le jeune, dans ses divers temps, ses divers aspects et parfois ses moments « critiques » (rupture familiale, scolaire, conduites à risques...) s'inscrivent dans une chaîne éducative. Une chaîne où institutions et acteurs savent fonctionner ensemble dans une cohérence éducative et peuvent offrir « la bonne réponse... au bon moment ».

L'importance fondamentale de l'éducation parentale doit se conjuguer avec les divers apports, les structures de petite enfance, puis l'école, des structures de loisirs organisées (accueil de loisirs, espace jeune, club sportif, activité culturelle (etc. ...)). Dans ces conditions, construire la continuité éducative c'est d'abord reconnaître que l'éducation des enfants et des jeunes n'est pas l'apanage de l'un ou de l'autre mais plutôt une responsabilité commune. La continuité éducative est donc d'abord la mesure et la prise en compte collective de l'inter dépendance de l'ensemble des divers acteurs éducatifs.

La continuité éducative se nourrit de la complémentarité des acteurs. Elle nécessite donc une clarification collective des apports éducatifs de chaque temps et de chaque institution. Affirmer des spécificités éducatives ne crée pas de hiérarchies. Cela pose au contraire le rôle que chacun entend jouer en lien avec ses devoirs et missions, mais aussi en fonction de ses atouts et compétences.

Le PEDT est un projet partenarial qui vise à mettre en cohérence les différents temps de l'enfant sur un territoire, donner un cadre et une méthode à la concertation, construire une démarche à partir d'objectifs partagés, coordonner les acteurs éducatifs pour organiser les actions.

Le Maire et les élus de la commission enfance/jeunesse pilotent le projet, donnent les orientations politiques et président le comité de pilotage.

## Collectivité territoriale porteuse du projet : commune de SAINT PHILIBERT

Nom du correspondant administratif : **Isabelle Lavigne**

Fonction : Directeur Général des Services

Adresse : Place des 3 otages 56470 Saint Philibert

Téléphone : 02 97 30 07 00

Adresse électronique : [dgs@stphilibert.fr](mailto:dgs@stphilibert.fr)

Nom du correspondant technique : **Jean-Michel Barbé** (UFCV)

Fonction : Responsable animation enfance jeunesse

Adresse : Mairie de Saint Philibert- Place des 3 Otages 56470 SAINT PHILIBERT

Téléphone : 02 97 30 07 07 ou 06 25 14 52 47

Adresse électronique : [jean-michel.barbe@ufcv.fr](mailto:jean-michel.barbe@ufcv.fr)

Où

Nom du correspondant technique : **Rachel Thébault** (UFCV)

Fonction : Coordinatrice des Temps Périscolaires

Adresse : Accueil de loisirs Rue d'Aboville 56950 CRAC'H

Téléphone : 02 97 30 01 75 ou 06 80 77 29 41

Adresse électronique : [rachel.thebault@ufcv.fr](mailto:rachel.thebault@ufcv.fr)

## Périmètre du PEDT

Le Projet Éducatif De Territoire concerne la commune de Saint Philibert. Cependant la coordination du projet est partagée par Crac'h, Saint Philibert et Locmariaquer.

## Public du PEDT :

Les enfants de maternelle et du primaire qui habitent Saint Philibert ou fréquentent l'école de Saint Philibert.

Nombre d'enfants concernés à la rentrée 2019 à l'école Per Jakez Hélias à Saint Philibert : 70 élèves

Certaines actions réalisées dans le cadre du PEDT peuvent prendre en compte d'autres public (jeunes, familles,...)

## Partenaires du projet :

Les familles comme premier éducateur de leurs enfants font partie du Projet Éducatif De Territoire.

Les partenaires institutionnels du projet sont l'équipe enseignante de l'école de Saint Philibert, la CAF, la DDCSPP, la commune de Saint Philibert.

Les partenaires associatifs sont les associations sportives et culturelles localisées sur les communes, les associations de parents d'élèves, la médiathèque de Saint Philibert et l'UFCV.

L'organisation et la mise en œuvre des accueils périscolaires et de loisirs sans hébergement sont confiées par le biais d'une délégation de service public à l'UFCV.

L'Ufcv, acteur de l'économie sociale et solidaire, est une association nationale reconnue d'utilité publique et complémentaire de l'éducation nationale. Laïque et pluraliste, elle agit dans les domaines de :

**L'animation**, en proposant des séjours de vacances pour tous les jeunes et des vacances adaptées pour enfants et adultes. L'Ufcv intervient également en animation territoriale et accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leur politique sociale, éducative et culturelle.

**La formation**, avec le Bafa/Bafd et la formation professionnelle aux métiers de l'animation sociale et de l'aide à la personne.

**L'insertion**, à travers des actions d'accompagnement de publics en difficultés.

### Ses valeurs partagées :

1. **la primauté de la personne** : la personne et son accomplissement sont la visée centrale de son action
2. **la solidarité** : c'est une attitude essentielle dans la relation à l'autre et à la collectivité, qui nécessite de prendre en compte l'intérêt de chacun, de s'ouvrir aux autres et de faire cause commune.
3. **l'engagement** : c'est prendre parti et agir pour une cause.
4. **la liberté** : c'est une condition essentielle de l'épanouissement de la personne, un processus intime d'émancipation.
5. **l'éducation** : c'est au fondement des interventions de l'Ufcv, car il n'existe pas de liberté sans conscience.

## État des lieux

Enfance :

*Accueils périscolaires (matin, soir, mercredi) :*

L'accueil périscolaire (APS) est organisé pour répondre à un besoin de garde des parents qui ont une amplitude horaire de travail plus importante que celle de l'école. L'accueil périscolaire est organisé en lien avec les enseignants et le personnel scolaire qui reçoivent les enfants après la période du matin et passent le relais le soir après l'école. L'accueil périscolaire doit permettre à tous les enfants de vivre un réel moment de loisirs, de détente avant et après l'école.

Le matin l'accueil périscolaire est ouvert de 7h30 à 8h30. Concernant le soir le temps périscolaire débute à 16h00 et se termine à 18h30.

St Philibert propose un accueil périscolaire le mercredi ouvert de 7h30 à 18h30 avec repas.

*Pause méridienne*

Une grande attention est portée à la pause méridienne. Ce « creux de vigilance physiologique » correspond au milieu du rythme de la journée de l'enfant. Ce temps doit être organisé comme une pause, pas un moment rempli d'activités, un repas pris dans le calme et un après repas organisé. Repos, relaxation, sieste sont à privilégier pour ce temps. Il est important de laisser aux enfants des temps propres, sans encadrement systématique, des temps pour « ne rien faire », pour rêver, lire, pour jouer tranquillement dans une cour de récréation aménagée en conséquence.

Le temps du midi est organisé par la commune de Saint Philibert, les enfants déjeunent en 2 services, 12h-12h40 PS/MS et GS/CP et de 12h40-13h20 avec les CE et CM. Cela permet de réduire le bruit. Il y a une personne qui s'occupe des enfants au restaurant scolaire et deux personnes sur la cour qui surveillent les enfants qui ne sont pas au restaurant scolaire.

Suite à un conseil d'école en début d'année la pause méridienne a été repensée globalement, désormais les enfants ont à leur disposition des caisses de livres, de jeux de société, des ballons et pour les maternelles une caisse de petites voitures. Chaque semaine 4 enfants de primaire sont responsables pour l'installation et le rangement du matériel. Les enfants peuvent ainsi lire et jouer en toute autonomie.

*Accueil de loisirs sans hébergement (temps extrascolaire) :*

L'accueil de loisirs est conçu comme un lieu qui favorise l'autonomie de l'enfant, c'est-à-dire sa capacité à déterminer lui-même ses actes, ses comportements et à les mettre en pratique, contribue à la formation du citoyen, à l'apprentissage de la responsabilité, à la pratique de la solidarité, à l'exercice de la démocratie, à la compréhension et au respect des autres, sollicite la créativité, l'imagination à travers une ouverture culturelle au monde qui entoure les enfants, propose des animations de qualité dans une démarche de projet partagé.

L'accueil de loisirs extrascolaire est ouvert de 7h30 à 18h30. Il y a 2 accueils de loisirs sur le territoire :

- Crac'h qui est ouvert à chaque période de vacances
- Locmariaquer ouvert uniquement les vacances estivales.

**Favoriser l'autonomie de l'enfant (accompagner les enfants dans l'apprentissage de l'autonomie, les guider dans tous les moments qui composent une journée) plutôt que de faire à leur place et notamment en :**

- développant l'utilisation du pictogramme et de la photo pour que les enfants s'approprient correctement les lieux et les choses,
- créant des outils adaptés aux tout petits pour l'animation (patron, fiches techniques, ...),
- organisant la vie quotidienne avec la participation des enfants (distribution du goûter, rangement du repas, ...), et ce de manière adaptée,
- expliquant les différents temps et étapes de la journée pour une appropriation de chaque instant par les enfants,
- accordant à l'enfant le choix dans les jeux qu'il peut effectuer : petits jeux d'éveil, de motricité, favoriser l'idée du jeu libre.

**Permettre à l'enfant de développer ses sens, son imaginaire, sa créativité à travers l'art et les activités d'expression, notamment en :**

- adaptant les thématiques pour les rendre plus accessibles aux enfants,
- réalisant une programmation de sortie adaptée aux enfants,
- outillant l'accueil de loisirs en supports pédagogiques (Livres, cd, instruments de musiques, matériel d'art, ...),
- proposant des interventions d'artistes et professionnels,
- réalisant des projets à court et long termes comme la participation à « Nature en jeux »

**Favoriser la découverte de son environnement, notamment en :**

- renforçant et développant les partenariats avec les différentes associations et structures collectives de la commune.
- mettant en place des jeux qui favorisent la découverte des ressources et des richesses du territoire.

**Favoriser la valorisation de l'enfant, notamment en :**

- mettant en place différents temps qui rendent compte de l'investissement des enfants. (spectacles, expositions, ...),
- faisant découvrir aux enfants de nouveaux jeux, de nouvelles techniques et nouvelles pratiques.
- accompagnant l'enfant dans ses activités pour lui permettre d'utiliser au mieux ses compétences.
- laissant la parole aux enfants et étant à leur écoute, tout en donnant les cadres nécessaires au respect de soi et des autres.

**Favoriser les temps d'adaptation pour les plus jeunes.** L'adaptation est une période de transition indispensable pour préparer l'enfant à son entrée en collectivité, c'est pourquoi nous y apportons une attention particulière. Elle permet de favoriser progressivement la séparation parents-enfant. C'est un temps d'échange durant lequel l'enfant et sa famille font connaissance avec d'autres adultes référents. Ainsi, l'enfant va se familiariser en présence de ses parents, puis en leur absence, à l'équipe, aux autres enfants et aux lieux.

Les référents accompagnent l'enfant et ses parents dans la découverte de ce nouveau lieu. Cet accueil privilégié aide à établir une relation de confiance et un sentiment de sécurité.

Ce temps d'adaptation est propre à chacun. Les référents y seront sensibles et adapteront le déroulement de cette phase en fonction de chaque enfant.

Ce temps est tout à fait pertinent en amont pour des enfants qui vont intégrer l'accueil de loisirs ou pour des enfants qui vont rejoindre l'école.

**Singulariser chaque période de vacances** par un thème d'activités nouveau. Chercher à donner une dynamique pédagogique d'ensemble à l'accueil de loisirs. Un thème original sera donc défini de la même façon qu'en période scolaire et vaudra pour l'ensemble des enfants. Chaque groupe d'âge pourra s'en emparer en fonction de ses singularités et contribuer au projet de l'accueil de loisirs. Les thèmes seront définis en concertation avec les enfants avant les périodes de vacances.

**Favoriser l'ouverture à d'autres lieux de loisirs.** Prévoir sur les périodes de vacances, des sorties plus fréquentes. Le temps des vacances étant un temps propice à la découverte externe, proposer pour chaque groupe d'âge, des sorties à raison d'au moins une par période de petites vacances et une par quinzaine pour les grandes vacances soit au moins 6 sorties par an. Ce nombre pourra être augmenté en fonction des attentes des familles, des choix pédagogiques de l'équipe ou des souhaits de la Commune. Tout comme les thèmes d'activités, solliciter les enfants pour établir la programmation de ces sorties. Cette concertation aura pour objectif de rattacher la sortie avec le thème en cours et d'éviter autant que possible les attitudes consuméristes.

**Offrir une gamme de séjours variés et adaptés à chaque tranche d'âge.**

Les vacances sont l'occasion idéale pour pratiquer les activités que l'on aime ou en découvrir de nouvelles. Dans un climat de détente et de vie collective, c'est le moment de s'amuser, de vivre pleinement ses passions et de participer à des projets motivants qui feront du séjour une expérience inoubliable.

Les accueils de loisirs extrascolaires sont ouverts pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30. La commune de Crac'h accueille les enfants de Saint Philibert et Locmariaquer pendant toutes les petites vacances scolaires. L'été Crac'h et Locmariaquer accueillent les enfants de saint Philibert.

Les 2 accueils de loisirs extrascolaires du territoire (Crac'h et Locmariaquer) accueillent dans des locaux spécifiques les enfants dès 3 ans. Ils sont organisés par l'UFCV.

Jeunesse :

*Pass jeune loisirs :*

**Il est ouvert uniquement pendant les Vacances scolaires (sauf Noël) :** Ouverture du lundi au vendredi de 8h00 à 18h avec possibilité de repas. Fermeture les 15 derniers jours du mois d'août.

La tranche d'âge des 9-12 ans ne trouve plus réellement sa place au sein des accueils de loisirs enfance ou des espaces jeunes, placée au milieu d'enfants plus petits, ou de jeunes plus grands, manifestant d'autres besoins plus axés sur l'autonomie ou les dynamiques de projets individuels ou collectifs.

En effet, cette tranche d'âge est demandeuse d'activités nouvelles et de prises en charge différentes de ce qui est proposé au sein des structures habituelles.

Lors des comités de pilotage PEDT certains parents ont évoqué que les horaires de fonctionnement du dispositif n'étaient vraiment pas adaptés pour les plus jeunes 9-10 ans. En effet les horaires d'accueil du matin actuels (8h30) ne permettent pas aux parents qui travaillent, de pouvoir déposer leurs



enfants, c'est trop tard, résultat les plus jeunes vont à l'accueil de loisirs ce qui ne leur convient pas forcément.

Le **Pass'Jeunes Loisirs** fonctionne aujourd'hui indépendamment des accueils de loisirs et de l'espace jeune avec un catalogue d'animations proposées à chaque vacances scolaires sans aucune implication de la part des jeunes dans le choix des activités.

Pour toutes ces raisons à partir de l'été 2019, il va être créé **un club junior** sur le même principe que l'espace jeunesse, mais adapté à cette tranche d'âge. Il sera situé à la maison des associations à Crac'h.

Ce club se devra être un lieu de rencontres, permettant l'expression, l'écoute, la discussion, la créativité dans le but de faciliter la participation des jeunes à la vie locale et associative, et favoriser l'accès aux activités de loisirs, culturelles, sportive. Permettre aux jeunes d'être acteur de ses loisirs.

Nous offrirons la possibilité à cette tranche d'âges de bénéficier des mêmes modalités d'accueil que celles qui sont proposées aux accueils de loisirs, avec des horaires quelques peu différents (8h-18h). Nous ouvrons ainsi la possibilité aux parents qui travaillent d'avoir un mode d'accueil pour les enfants scolarisés en CM1/2 qui sont déjà grands mais pas encore assez pour s'y rendre seul.

Les jeunes sont véhiculés en minibus pour se rendre sur le lieu des activités.

*13-17 ans :*

Cet accueil s'adresse en priorité aux jeunes de 13 à 17 ans pendant les vacances scolaires et 11 à 17 ans pendant les périodes scolaires.

Les jeunes majeurs peuvent bénéficier des temps d'accueils, mais ne sont pas prioritaires sur les temps d'activités. Depuis l'ouverture aux 11 ans en dehors des vacances ce public s'est fidélisé et souhaiterait intégrer les animations jeunesse également durant les vacances scolaires. Ces jeunes ne fréquentent pas le dispositif 9-13 ans.

Les temps d'accueil : Hors vacances scolaires (11-17 ans) : Samedis : 14h – 18h30 ; Mercredis : 14h – 18h30 & Vendredis : 18h30-21h. **Les horaires peuvent évoluer suivant les activités.**

**Vacances scolaires (13/17 ans) :** Ouverture du lundi au vendredi de 14h à 18h30 avec une soirée par semaine jusqu'à minuit.

Le responsable jeunesse met en place des temps de concertation permettant aux jeunes de participer avec les animateurs à l'élaboration du programme d'activités qui répond aux objectifs pédagogiques du présent projet. Les activités sont diversifiées et répondent aux besoins et aux envies des jeunes (activités manuelles, jeux sportifs, jeux de société, grands jeux, expression corporelle...).

Pour développer cette dynamique de projet il y a au sein de l'espace jeunesse un groupe de jeunes investis, ils ont notamment mis en place les séjours été et des actions d'autofinancement pour diminuer le coût du séjour aux sports d'hiver.

Ils proposent 3 types de séjours :

**Séjours courts :** Ce sont des séjours de 2 ou 3 jours pendant les vacances scolaires (hors été). Ils permettent aux jeunes de visiter des endroits (parc d'attraction, ...) ou des expositions (Paris Game Week, ...) éloignés. Généralement ils dorment une nuit sur place. Souvent, le séjour permet d'avoir une journée visite et shopping de la ville.

**Séjours long :** Ce sont des séjours de 5 jours (pendant l'été) qui permettent de découvrir de nouvelles régions (Occitanie, Haut de France, ...) et activités.

**Séjour inter espace jeunes :** Ce sont des séjours qui ont lieu pendant les vacances scolaires et à durée variable (3, 4 ou 5 jours). Ils sont organisés en lien avec d'autres espaces jeunes.

#### *Point Anim'Ecoute dans les collèges du secteur :*

Depuis janvier 2019 le responsable jeunesse intervient le mardi lors de la pause méridienne au collège St Gildas à Brec'h.

Le point anim'écoute permet d'assurer une continuité dans l'accompagnement des groupes de jeunes entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. L'animateur est un relais direct auprès des jeunes.

Les points anim'écoute permettent un maillage du territoire entre les différents partenaires de l'action éducative : une connaissance et une compréhension réciproque des champs d'intervention de chacun, et une identification, une reconnaissance et une lisibilité de l'action de l'espace jeunes auprès d'un public élargi, de non-initiés et de non usagers. Concrètement, l'animateur jeunesse est présent chaque semaine sur un temps méridien identifié, dans l'enceinte du collège. Ainsi, il peut diffuser l'information et développer les liens avec les jeunes.

#### *Chantier loisirs jeunes :*

Il y a 5 chantiers loisirs jeunes programmés dans l'année, un par petites vacances scolaires et une en juillet et août (5 matinées par semaine de 9h00 à 12h00). Il n'y a pas de chantier lors des vacances de fin d'année. Pour chaque chantier il y a 6 places, ce nombre est important car il nous permet un encadrement de qualité pour un meilleur apprentissage.

Au cours des différents chantiers, les jeunes ont pu réaliser : des fresques sur les transformateurs électriques, des hôtels à insectes, des bibliothèques de rue, des nids, des actions écologiques. A chaque chantier, il y a une personne des services techniques présente qui les accompagne dans les apprentissages techniques.

Les jeunes qui participent aux chantiers gagnent des bons d'achats dans des enseignes partenaires ou un crédit pour participer aux activités organisées par l'espace jeune

#### *Ateliers parentalité :*

A partir du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019, des ateliers familiaux seront proposés sur les 3 communes. Les objectifs de ces ateliers sont :

- Créer du lien entre parents, jeunes et animateur jeunesse
- Permettre de lever des interrogations et craintes des parents
- Faire comprendre aux parents et jeunes le point de vue de chacun

Concrètement, le même atelier sera proposé sur chaque commune. Un atelier par trimestre.

#### Programme des ateliers :






- Entre septembre et décembre : atelier autour des réseaux sociaux.
- Entre janvier et avril : atelier autour des jeux vidéo et témoignages de joueurs.
- En juin : lien entre CM2 et 6<sup>ème</sup> pour lever les craintes des futurs collégiens.

Territoire :




*Pass'Nautisme :*

**Démocratiser l'activité nautique et ainsi permettre aux enfants et aux jeunes autochtones de pratiquer les différents supports en loisirs.**

**Pourquoi ?**

-  Explorer le patrimoine culturel et maritime
-  Susciter une pratique sportive maritime
-  Engager de nouveaux chantiers dans l'objectif de capter de nouveaux publics jeunes.
-  Participer au maintien et à la pérennisation des emplois.
-  Maintenir la fréquentation sur les sites exceptionnels

**Priorités :**

-  Aux enfants et aux jeunes résidant sur les 3 communes Crac'h, Locmariaquer et St Philibert.
-  Développer, valoriser et structurer une pratique de la voile découverte annuelle dans nos structures nautiques, au même titre que l'offre d'enseignement, de compétition ou de location déjà prise en compte.
-  Découvrir le milieu marin et respect de leur environnement proche.

*Festival du jeu :*

L'objectif de cette manifestation est de renforcer les liens intergénérationnels et les liens avec la vie associative par les pratiques du jeu. Les personnes sont invitées à découvrir une multitude de jeux mis librement et gratuitement à leur disposition.

**POURQUOI LE JEU ?**

La plupart des jeux de « société », par le respect des règles qu'ils imposent et par les relations entre joueurs qu'ils induisent, favorisent la communication et permettent une entrée efficace dans la socialisation.

Certains jeux sont instructifs : ils couvrent de nombreux sujets comme la nature ou les enfants du monde peuvent faire appel à des connaissances scolaires très variées : langage, lecture, nombres et calcul, topologie et géométrie, histoire.

Certains sont éducatifs et font essentiellement appel à la compréhension, la rapidité ou la mémoire.

Dans le cadre des loisirs, les moments de jeu sont une occasion unique de distraction, de plaisir et d'échanges.

Le jeu est un moyen pédagogique reconnu. Toute situation de jeu permet d'« apprendre à vivre ensemble » et favorise l'apprentissage du langage car elle est source d'argumentation, d'explicitation et d'évocation. De nombreux jeux sont une aide pour « découvrir le monde » : les jeux de logique, de stratégie, de mesure, de calcul...

Sur les jeux peuvent s'appuyer les apprentissages relevant de tous les domaines d'activités. Dans toute situation de jeu, il y a réussite ou échec, mais elle est différente de celle rencontrée dans d'autres situations car les effets du jeu cessent avec la partie, et dès qu'une nouvelle partie commence tout

peut changer car la part du hasard peut compenser les « erreurs » de stratégie ou les failles d'un raisonnement.

Le festival a lieu le dernier week-end de septembre de chaque année. Le festival a lieu le dernier week-end de septembre de chaque année, il compte entre 1500 et 2000 festivaliers par an.

*Saint Phil Game :*

### **Pourquoi un salon du jeu vidéo :**

Côté pile, le jeu vidéo est aujourd'hui un véritable phénomène de société : première animation culturelle mondiale. Il investit désormais la majorité des foyers français avec 28 millions de joueurs réguliers. La France est le 1er marché de l'Europe continentale et le 4e marché mondial ! L'industrie du jeu vidéo, qui est en perpétuelle innovation, touche aujourd'hui toutes les générations.

Côté face : Il véhicule une mauvaise image, n'est pas seulement réputé abrutissant : il est aussi, pour beaucoup, indissociable d'une violence dans laquelle – c'est vrai – il lui arrive de se complaire. Les jeux vidéo savent aussi être inventifs, émouvants et même pacifistes. Mais les raccourcis profitent autant aux éditeurs qu'à leurs détracteurs.

### **L'objectif de ce salon :**

**Lutter contre les préjugés, présenter l'autre face du jeu vidéo**

### **Mise en œuvre :**

Ce salon se déroule **le dernier dimanche de janvier** dans la salle du Mousker de St Philibert, de **10h à 18h**.

Il est organisé conjointement entre la mairie et le pôle animation enfance jeunesse, cette manifestation vise à toucher différents publics tels que la population active des communes, les catégories jeunes et seniors.

Le **Saint Phil Games** est un événement ouvert gratuitement en direction de tous les membres de la famille pour jouer, créer et partager ensemble un moment convivial. Il a pour vocation de permettre au public d'échanger, d'apprendre, de développer ses compétences, ou encore de mieux appréhender l'univers des jeux vidéo et du numérique au sens large.

Grâce à des spécialistes de l'edutainment (éducation par le jeu), des professionnels de la jeunesse, découvrez comment les technologies et le numérique se mettent au service de l'éducation et des apprentissages, tout au long de la vie.

Durant cette journée seront organisés des tables rondes, des tournois dans les différents espaces ou vous pourrez vous affronter en familles, entres amis...

*Accompagnement à la parentalité :*

Une conférence est un moment de dialogue, d'information et de débat autour d'un thème défini. Avec l'objectif d'accompagnement à la parentalité le pôle animation souhaite outiller les familles pour leur

permettre d'entendre et de pouvoir envisager des attitudes différentes dans l'éducation des enfants. Pour cela le pôle animation fait appel à des intervenants spécialistes dans le domaine choisi.

Le pôle animation propose 2 conférences par an qui se déroulent sur les communes de Crach, Saint Philibert, Locmariaquer.

#### Exemple de thématiques :

- ✚ Les jeunes et le numérique
- ✚ Le harcèlement à l'école
- ✚ Comment parler à nos enfants pour qu'ils nous écoutent et écouter pour qu'ils nous parlent ?
- ✚ Trop d'autorité, pas assez d'autorité. Comment trouver le juste milieu avec les enfants ?
- ✚ La Colère... Mieux la comprendre pour savoir comment la gérer
- ✚ Le développement de l'enfant de 0 à 12 ans...Mieux comprendre nos enfants pour améliorer nos relations
- ✚ Quand la punition ne marche pas... Comment faire ?
- ✚ Mon enfant pleure, mon enfant s'oppose... Que dire ? Que faire?
- ✚ Jalousie et Rivalité entre les enfants... Comment venir à bout des conflits dans la fratrie ?
- ✚ Comment gérer les conflits entre parents et enfants et au sein de la fratrie?
- ✚ Comment aider votre enfant à développer son estime de lui-même ?
- ✚ ...

### Le choix du retour à la semaine de 4 jours :

La collectivité a fait le choix d'un retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018. Suite à la concertation avec les enseignants et les parents d'élèves, il a été décidé de mettre en place un Accueil Collectif de Mineurs le mercredi afin de continuer à proposer des activités de qualité aux enfants de la commune.

#### Emploi du temps de Saint Philibert :

	7h30 8h30	8h30-12h	12h-13h30	13h30-16h00	16h00 18h30
<b>Lundi</b>	APS	ECOLE	Repas	ECOLE	APS
<b>Mardi</b>	APS	ECOLE	Repas	ECOLE	APS
<b>Mercredi</b>	Temps en famille ou Accueil périscolaire				
<b>Jeudi</b>	APS	ECOLE	Repas	ECOLE	APS
<b>Vendredi</b>	APS	ECOLE	Repas	ECOLE	APS

## Les objectifs du PEDT pour 2019-2022 :

La commune de Saint Philibert a souhaité mettre en place un projet éducatif de territoire dans la continuité de celui établi précédemment, toujours en lien avec le projet d'école « Per Jakez Helias. »

**Reconnaitre à chaque enfant la volonté et la capacité de progresser et de se développer dans un environnement favorisant l'épanouissement, l'égalité des chances ; privilégiée par l'implication de toute la communauté éducative**

### Les Objectifs du PEDT (en lien avec le projet d'école)

- Développer le savoir vivre ensemble pour faire de nos communes, un territoire solidaire et respectueux.
- Promouvoir à travers les différents actions et projets les valeurs de la citoyenneté et le principe de laïcité.
- Favoriser l'épanouissement des enfants, leur émancipation et valoriser leur place dans la société
- Découvrir la richesse et l'attractivité du territoire, des paysages, dans une démarche de sensibilisation des enfants à leur cadre de vie
- Sensibiliser l'enfant à son environnement dans une volonté affirmée d'éco-citoyenneté.
- Faire vivre l'expérience concrète de la rencontre de l'autre, de la richesse de l'autre avec lequel il faut apprendre à s'écouter, se comprendre, se respecter pour mesurer ce que la différence apporte. Favoriser l'égalité filles garçons.

### Les intentions éducatives

- Privilégier les pédagogies participatives et par l'expérimentation.
- Privilégier la coopération et l'entraide entre enfants et entre enfants et adultes, entre filles et garçons
- Proposer des projets en lien avec les richesses naturelles, patrimoniales et culturelles du territoire (Volet 6 parcours citoyen, éducation au développement durable)
- Encourager le débat d'idée, développer les attitudes de solidarité, d'attention à l'autre, ainsi que la tolérance et l'ouverture d'esprit.
- Développer la créativité et l'esprit artistique  
(Volet 7 parcours éducation artistique : participer à la réalisation de projets artistiques)
- Encourager la pratique des activités physiques et sportives
- Développer la confiance en soi et l'esprit d'initiative

## Les moyens de mise en œuvre

Toutes les actions conduites en direction de l'enfance/jeunesse doivent intégrer les objectifs du projet éducatif de territoire.

### Le Conseil Municipal des Enfants de Saint Philibert

Les enfants de CM1 et CM2 de Saint Philibert sont invités à participer à la vie de la commune dans le cadre d'un conseil municipal des enfants. Ce conseil Municipal est piloté par un élu référent et un animateur jeunesse. Les enfants élus mettent en place des projets au sein de la commune (dernière réalisation : création d'une piste de BMX et l'aménagement d'une aire de jeux enfants.)

### L'accueil périscolaire du Mercredi s'inscrit dans le Plan mercredi

L'action de l'accueil périscolaire s'intègre dans une démarche de complémentarité avec les autres espaces éducatifs que sont la famille et l'école.

Les accueils périscolaires ont pour vocation d'offrir à tous les enfants un espace éducatif et récréatif en dehors du temps scolaire. Ces accueils sont un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité. Ils favorisent la découverte de nombreuses activités. Chaque accueil s'appuie sur un projet pédagogique qui s'intègre dans le PEDT.

#### Les missions de l'accueil périscolaire :

- Développer des activités en ayant le souci de les inscrire dans la réalité locale, tenir compte des conditions de mode de vie des parents, et de la vie associative locale.
- Rechercher une cohérence dans l'intervention éducative des différents acteurs en définissant les rôles.
- S'appliquer à être complémentaire dans les activités proposées, tout en prenant en compte les rythmes de vie des enfants.

#### Les principaux axes de travail :

**Connaitre l'enfant et sa famille :** L'enfant pour se construire a besoin d'évoluer dans un climat de sécurité auprès d'adultes qui sauront le mettre en confiance lui et sa famille, en se montrant disponibles et à l'écoute des besoins de chacun.

Afin de favoriser cet accueil nous proposons : Un lieu d'accueil le matin qui sera assuré par l'équipe d'animation et constituera un lieu de transition entre l'enfant et sa famille.

**Favoriser l'épanouissement de l'enfant par les temps de loisirs :** Chaque enfant a un rythme de développement qui lui est propre. Il s'agit donc de respecter ses besoins et ses désirs, lui offrir la

possibilité de s'exprimer par le jeu, s'évader dans un espace imaginaire, mettre en place des activités et des temps de découverte favorisant son épanouissement.

Ainsi il est proposé aux enfants :

- Des sorties qui permettront aux enfants de découvrir d'autres espaces d'expérimentation.
- Des thématiques sont proposées sur les mercredis par période en fonction des tranches d'âge.
- Des activités spécifiques (grands jeux, sorties en rapport avec le thème) seront proposées aux enfants.
- Un espace de jeux symboliques est aménagé (dînette, marchande, voitures, lego...), disponible et accessible sur les temps d'accueil et les temps libres.
- Dans tous les temps d'installation et de rangement, les enfants sont invités à participer
- Les animateurs proposent un projet par période aux enfants les mercredis.

**Soutenir le développement de la socialisation** : L'équipe d'animation doit favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité, elle porte une attention particulière à l'explication des règles de vie (partage, respect des autres et du matériel, tolérance par rapport aux jeux collectifs...) afin que les enfants puissent les intégrer et se les approprier. En temps libre et en temps d'accueil, l'animateur proposera des jeux de société et des jeux coopératifs, (le temps libre se différencie de la garderie, les animateurs sont acteurs).

- Des forums de discussions par groupe sont proposés aux enfants afin qu'ils expriment leur ressenti.

## Le partenariat

L'équipe d'animation doit impulser le partenariat avec les diverses associations de la commune (sportives, culturelles ou autres), ainsi qu'avec les différents services municipaux (bibliothèque, culture, petite enfance....).

L'école de voile, la médiathèque de la commune sont déjà partenaires de l'équipe d'animation des mercredis.

## L'intégration des associations dans le projet éducatif de territoire

La collectivité a pour but que les associations intègrent tout ou partie des objectifs du présent PEDT dans leur projet associatif ou dans leurs pratiques. Pour mettre en œuvre cela, les élus interviendront lors de la réunion de rentrée des associations en septembre 2019 pour présenter le projet éducatif de territoire.

Les axes de travail retenus pour travailler avec le milieu associatif pour l'année 2019-2020 sont les suivants :

- Promouvoir les valeurs de citoyenneté et le principe de laïcité
- Proposer des projets en lien avec les richesses naturelles, patrimoniales et culturelles du territoire



- Encourager la pratique des activités sportives et Physiques.

Ces objectifs seront présentés aux associations qui interviennent auprès des enfants de la commune, pour celles qui ne le font pas, cela peut leur permettre de développer des actions en direction du public enfant et jeune de la commune.

Pour aider les associations dans la formalisation de leurs actions, une fiche action sera communiquée lors de la réunion de rentrée. (cf annexe)

## Pilotage du PEDT

Le Comité de pilotage se réunit au minimum deux fois par an en janvier et en juin, il réunit :

- Elus (maire et adjoints)
- DGS
- Directeur école
- Conseiller pédagogique de l'éducation nationale
- Parents d'élèves
- Responsable enfance jeunesse
- Directeur accueil périscolaire
- Associations concernées par le projet

Il est possible d'ajouter d'autres groupes de travail sur des aspects du projet comme la communication autour du projet, l'évaluation du projet, les liens avec les associations locales ou les événements locaux.

La coordonnatrice des rythmes éducatifs a pour mission la coordination générale du PEDT. Elle supervise également l'organisation et l'activité des temps périscolaires.

- Participer au recrutement des intervenants et à la conception de partenariats avec les associations locales,
- Encadrer et accompagner les référents APS dans l'organisation du travail des agents, dans la rédaction des projets pédagogiques en cohérence avec les projets des écoles,
- Encadrer et accompagner les agents communaux scolaires et périscolaires sur tous les temps d'activités périscolaires.
- Evaluer le déroulement des actions,
- Participer au comité de pilotage
- Concevoir des supports de communication et d'information à destination des parents d'élèves,
- Choisir des types de réunion favorisant les échanges entre les différents intervenants.
- Pilotage, évaluation et rédaction du PEDT

Cette mission de coordination a été confiée à Mme Rachel Thébault, salariée de l'association UFCV, en poste depuis janvier 2005.

## Evaluation du PEDT

A chaque réunion du comité de pilotage, il est fait avec les participants la liste des actions en lien avec le projet éducatif de territoire. Les fiches actions permettront de tenir à jour les actions mise en œuvre par les différents partenaires sur le territoire.

Les différentes actions devront être évaluées une fois par an lors du comité de pilotage de juin. Ainsi les résultats de chaque action constitueront le bilan du projet éducatif de territoire.

Maire de Saint Philibert  
**François Le Cotillec**

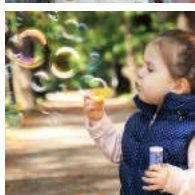
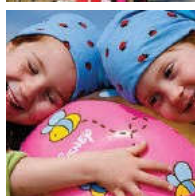
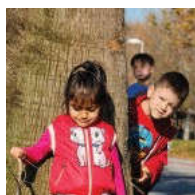


# Projet Pédagogique

2019



## ALSH SAINT PHILIBERT



## Le projet pédagogique pour l'ALSH :

### « Apprendre et vivre ensemble »

« L'action de l'accueil de loisirs s'intègre dans une démarche de complémentarité avec les autres espaces éducatifs que sont la famille et l'école »

#### Projet de direction

##### 1. Accueil de loisirs

Les accueils de loisirs ont pour vocation d'offrir à tous les enfants un espace éducatif et récréatif en dehors du temps scolaire. Ces accueils de loisirs sont un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité. Ils favorisent la découverte de nombreuses activités. Chaque accueil s'appuie sur un projet pédagogique qui s'intègre dans le PEDT.

##### 2. Les missions de l'ALSH

- Développer des activités en ayant le souci de les inscrire dans la réalité locale, tenir compte des conditions de mode de vie des parents, et de la vie associative locale.
  
- Rechercher une cohérence dans l'intervention éducative des différents acteurs en définissant les rôles.
  
- S'appliquer à être complémentaire dans les activités proposées, tout en prenant en compte les rythmes de vie des enfants.
  
- L'ALSH, lieu de loisirs, de récupération et de vacances.

##### 3. Les principaux axes de travail

L'équipe de direction se donne pour principaux buts :

- De connaître l'enfant et sa famille.
- De favoriser l'épanouissement de l'enfant par les temps de loisirs.
- De soutenir le développement de la socialisation.

- Veiller à l'intégration physique, morale et affective des enfants.

### Connaitre l'enfant et sa famille

- L'enfant pour se construire a besoin d'évoluer dans un climat de sécurité auprès d'adultes qui sauront le mettre en confiance lui et sa famille, en se montrant disponibles et à l'écoute des besoins de chacun.

Afin de favoriser cet accueil nous proposons :

- Un lieu d'accueil le matin qui sera assuré par l'équipe d'animation et constituera un lieu de transition entre l'enfant et sa famille.

### Favoriser l'épanouissement de l'enfant par les temps de loisirs

Chaque enfant a un rythme de développement qui lui est propre. Il s'agit donc de respecter ses besoins et ses désirs, lui offrir la possibilité de s'exprimer par le jeu, s'évader dans un espace imaginaire, mettre en place des activités et des temps de découverte favorisant son épanouissement.

Ainsi nous proposons aux enfants :

- Des sorties qui permettront aux enfants de découvrir d'autres espaces d'expérimentation.
- Des thématiques sont proposées sur les mercredis par période en fonction des tranches d'âge.
- Des activités spécifiques (grands jeux, sorties en rapport avec le thème) seront proposées aux enfants.
- Un espace de jeux symboliques est aménagé (dînette, marchande, voitures, lego...), disponible et accessible sur les temps d'accueil et les temps libres. Dans tous les temps d'installation et de rangement, les enfants sont invités à participer
- Les animateurs proposent un projet par période aux enfants les mercredis.

### Soutenir le développement de la socialisation

L'équipe d'animation doit favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité, elle porte une attention particulière à l'explication des règles de vie (partage, respect des autres et du matériel, tolérance par rapport aux jeux collectifs...) afin que les enfants puissent les intégrer et se les approprier.

-En temps libre et en temps d'accueil, l'animateur proposera des jeux de société et des jeux coopératifs, (le temps libre se différencie de la garderie, les animateurs sont acteurs).

- Des forums de discussions par groupe sont proposés aux enfants afin qu'ils expriment leur ressenti.

#### 4 .Le partenariat

L'équipe d'animation doit impulser le partenariat avec les diverses associations de la commune (sportives, culturelles ou autres), ainsi qu'avec les différents services municipaux (bibliothèque, culture, petite enfance....)

## PROJET PEDAGOGIQUE

### 1. Les intentions éducatives

Présentation des quatre grands axes de réflexion à partir desquels l'action de terrain peut être mise en œuvre.

L'ALSH  Comme un lieu de détente	-Respect des rythmes de chaque enfant  -Garantir la sécurité des enfants préalable indispensable à son bien être.  -Faire vivre à l'enfant des situations plaisantes.
L'ALSH  Comme un lieu de	-Rendre l'enfant acteur de ses loisirs et lui permettre de trouver sa place parmi les autres.

socialisation	<p>-L'enfant doit évoluer dans un univers juste, l'équipe doit véhiculer des valeurs de justice, solidarité, partage.</p> <p>-Privilégier la communication entre les acteurs de L'ALSH (parents, enfants, animateurs, personnel municipal).</p>
<p>L'ALSH</p> <p>Comme un lieu ludique</p>	<p>-L'enfant doit percevoir L'ALSH comme un espace de jeu où la mise en place (espace, matériel, règles) doit favoriser l'initiative, doit être stimulante.</p> <p>-Eviter toute rigidité dans les modes de fonctionnement (activités programmées), confort pour l'adulte, mais illégitime dès lors que l'enfant s'en trouve entravé dans sa faculté à prendre des initiatives.</p>
<p>L'ALSH</p> <p>Et le contrat éducatif local</p>	<p>-Favoriser l'accès au savoir pour tous.</p> <p>-Favoriser la socialisation.</p> <p>-Privilégier la santé</p> <p>-Initier au développement durable.</p>

## 2. Les intentions pédagogiques

L'élaboration du projet ne peut se construire que si les termes sont concrètement fixés : d'une part, le projet décrit le chemin à parcourir ; d'autre part il comporte la mise en œuvre de méthodes et des moyens, de stratégies et de tactiques dont le choix est intimement lié à la situation de départ.

Le projet pédagogique est un élément indispensable à la cohésion de l'équipe. Il est la référence commune à tous lors de la période.

Le projet prend en compte la réalité des conditions humaines, matérielles et financières de l'ALSH.

Le projet est un outil de conduite nécessaire pour la direction, mais aussi pour l'équipe.

INTENTIONS EDUCATIVES	OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	LES MOYENS
<p><b>Permettre à l'enfant de se réaliser tout en respectant son rythme</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'épanouissement et le développement des enfants au sein d'un groupe.</li> <li>- Favoriser son autonomie, sa liberté de choix, le rendre acteur de ses loisirs.</li> <li>- Respecter les rythmes individuels de l'enfant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Regrouper les enfants par tranche d'intérêt pour les activités.</li> <li>- Lui donner de l'autonomie, une liberté de choix (dans un certain cadre).</li> <li>- Prendre en compte le rythme de chacun en s'adaptant à chaque enfant et non pas demander aux enfants de s'adapter à une structure ne répondant pas à leurs besoins.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des activités diversifiées en autonomie sur les temps d'accueil et les temps libres. (coin lecture, jeux de société, dessins, ateliers manuels)</li> <li>- Mettre en place des forums de discussions, d'échange avec les enfants.</li> <li>- Mettre à disposition des enfants une boîte à idées.</li> <li>- Mise en place d'un temps d'accueil qui permet à l'enfant de s'installer à son rythme, lui laisser la possibilité de ne rien faire.</li> </ul>



			<p>-Proposer la sieste pour les plus petits, une relaxation pour les enfants qui en ont besoin, un temps calme pour les plus grands.</p> <p>-Des animateurs disponibles et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé.</p>
--	--	--	--

<p><b>Assurer sa sécurité physique et affective</b></p>	<p>-Donner des repères clairs aux enfants, instaurer des règles de vie.</p> <p>- Permettre Aux enfants d'avoir une attitude responsable.</p>	<p>- Respecter et appliquer le règlement intérieur.</p> <p>- Proposer des réunions enfants/animateurs.</p> <p>-Faire prendre conscience aux enfants du respect d'autrui et de son environnement</p>	<p>- Affichage des règles de vie informant les enfants sur leurs droits et leurs devoirs.</p> <p>- Explication des règles aux plus petits par les animateurs. Ces règles ne sont pas immuables, elles peuvent évoluer, notamment ? au cours des temps d'échange et de discussions avec les animateurs.</p> <p>- Instaurer des temps d'échange, d'écoute entre enfants et animateurs afin de mettre en place des</p>
---	--	---	---

			<p>moments de régulation de conflits</p> <p>entre enfants</p> <p>et enfants /adultes.</p> <p>- L'animateur doit connaître l'environnement et doit le mettre à la portée des enfants.</p> <p>Il doit donner l'exemple (tenue, attitudes, langage).</p> <p>- L'animateur est le référent garant de la sécurité des enfants et il doit être maître de ses activités.</p>
--	--	--	---

<b>Favoriser la socialisation de l'enfant</b>	<p>-Permettre à l'enfant de trouver sa place parmi les autres, lui apprendre à vivre en groupe.</p> <p>- Permettre aux enfants de devenir des individus lucides capables d'affronter la réalité.</p>	<p>-Favoriser l'esprit de groupe et la mixité.</p> <p>-Intégrer l'enfant dans des tâches courantes.</p> <p>-Développer son esprit d'entraide, de partage à travers des activités communes.</p> <p>-Favoriser une démarche de projet où les enfants sont parties</p>	<p>- Que les animateurs soient soucieux des règles et les fassent appliquer.</p> <p>- Mise en place d'activités mixtes et des rencontres entre les différents groupes sur certaines activités (grands jeux, temps calmes...) mais également avec d'autres enfants fréquentant d'autres structures (ALSH autres communes, MJC)</p>
---	--	---	---

		<p>prenantes afin de les rendre acteurs de leurs loisirs,</p> <p>leur permettre de prendre place dans leur environnement.</p> <p>- Diversifier au maximum le choix des activités afin de répondre le mieux possible aux besoins de chacun.</p>	<p>En proposant des rencontres autour de jeux de société, sorties communes, rencontres sportives).</p> <p>(lors des vacances scolaires).</p> <p>- Faire participer les enfants au rangement, à</p> <p>La mise en place des tables à la cantine.</p> <p>- Valoriser l'enfant, le mettre en confiance, animateurs à l'écoute.</p> <p>Propositions des enfants au cours de forums de discussions avec les adultes.</p> <p>Retour et évaluation des enfants sur les activités mises en place.</p> <p>- Organiser des stages (cirque, arts plastiques, danse...) et des sorties diversifiées.</p> <p>- Proposer sur la structure des activités diverses et variées.</p>
--	--	--	--

<b>Privilégier la découverte et l'expérimentation</b>	-Permettre aux enfants de découvrir et pratiquer des activités nouvelles répondant à leurs	-Permettre à l'enfant de s'ouvrir sur l'extérieur, se développer, se dépasser et	-Il est indispensable que les animateurs soient maîtres des activités qu'ils proposent (activités préparées réfléchies, maîtrisées,
---	--	--	---

	besoins en favorisant l'aventure collective tout en privilégiant l'épanouissement individuel. -Privilégier l'activité comme facteur de développement à l'opposé d'une conception occupationnelle.	s'épanouir au sein d'un groupe. -Sensibiliser et accompagner les animateurs dans la conception de projets d'activités. - Mettre en place des plannings d'activités diversifiés avec des thématiques. -Favoriser l'accès à des recherches et aux temps De préparation pour les animateurs afin qu'ils proposent des animations de qualité.	et sensibilisation des enfants au préalable.) -Equipe d'animation stable et formée à la méthodologie de projet.
--	---	---	--

<b>Privilégier          l'espace de jeu</b>	-Favoriser l'initiative des enfants dans le choix de leurs jeux afin de ne pas entraver l'enfant dans sa faculté à prendre des initiatives.	-Permettre à l'enfant de pratiquer une activité choisie par lui. -Aménager le centre comme un espace de jeu perceptible par les enfants.	- Sur les temps d'accueil et les temps libres, l'accès aux jeux, jouets est disponible et accessible. - Présence, disponibilité et intervention d'animateurs pour veiller au bon déroulement de ces temps de jeux et animation de ces temps s'ils sont sollicités par les enfants
---	--	--	--

## PROJET D'ANIMATION

### 1 Présentation

Le projet d'animation détaille les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés. Il regroupe souvent plusieurs projets d'activités et se déroule sur une période plus longue. Il peut porter sur une animation précise (grand jeu) comme sur un fonctionnement.

### 2 Année scolaire

- Un projet d'animation:

Durée : entre chaque vacance

Public : toutes les tranches d'âges,

Evaluation : Fin des périodes

## PROJET DE FONCTIONNEMENT

Fonctionnement général

L'ALSH est ouvert les mercredis hors vacances scolaires

Il n'y a pas d'ouverture les samedis.

Accueil à la journée

Le matin de 7h30 à 18h30.

Temps d'accueil :

C'est un temps d'échange entre les enfants, les parents et les animateurs. Les animateurs sont à l'écoute des parents et des enfants, ils proposent divers ateliers libres ou semi dirigés. L'animateur est actif.

Temps d'activité :

C'est un temps (1h30 environ), où les animateurs proposent des activités diverses et préparées. Ce sont des activités dirigées en lien avec le projet d'animation.

Temps libre : C'est un temps après le repas

Temps de repas :

C'est un moment calme, d'échanges entre l'animateur et l'enfant. L'animateur sera garant de la tenue des enfants à table, et du fait qu'ils goûtent les plats et l'animateur veille aussi à ce que l'enfant participe au rangement de la table.

Temps calme :

Au retour de la cantine avant de reprendre les activités de l'après-midi.

Goûter : le goûter se prendra entre 16h30 et 17h

Les animateurs arriveront le matin de manière échelonnée, de même que pour le départ le soir de 7h30 à 9h30 et de 16h30 à 18H30.

Dans le cadre des activités spécifiques chaque animateur devra demander au préalable son matériel à l'équipe de direction :

Pour les activités de l'accueil, les animateurs arrivant à 7h30 installeront rapidement les différents ateliers.

A tour de rôle, les animateurs assureront l'accueil du matin et du soir. (Émargement, signatures)

### **La journée type :**

- ↪ 7h30-9h30 : accueil des parents / enfants
- ↪ 9h30-9h45 : rassemblement par tranche d'âge et lancement de la matinée
- ↪ 9h45-10h45 : animations au choix
- ↪ 10h45-11h45 : nouvelles animations
- ↪ 11h45 : accueil des parents / enfants, rangement et petit « défouloir »
- ↪ 12h00-13h30 : repas
- ↪ 13h30-14h : accueil des parents / enfants
- ↪ Accompagnement des enfants à la sieste
- ↪ 14h00-14h30 : animation calme
- ↪ 14h30-15h30 : animations au choix
- ↪ 15h30-16h30 : nouvelles animations
- ↪ 16h30 : goûter
- ↪ 17h-18h30 : accueil des parents
- ↪

**L'équipe de direction** s'assure de l'application de la réglementation en vigueur, de la sécurité de chacun et du bon fonctionnement de l'accueil. Elle est garante de la qualité pédagogique et de la gestion administrative et logistique. Elle se préoccupe du bien-être des enfants, de la création et du respect des règles de vie établies avec les enfants. Elle instaure des temps de réunion bilan avec les enfants et avec les animateurs.

Elle rend compte de ses actions auprès de la coordinatrice enfance, du référent territorial d'animation.

**L'animateur** est une personne responsable qui assure la sécurité physique et affective de l'enfant.



# PROJET D'ECOLE 2016-2019

Ecole : **Pierre Jakez Hélias**

Maternelle     Elémentaire     Primaire     RPI     expérimentation école multi-sites

REP

Commune(s) : **SAINT-PHILIBERT**

Circonscription : **AURAY**    Collège Secteur de Recrutement : **CARNAC**

Références :  
 Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013, d'Orientation, de Programmation et de Refondation de l'Ecole  
 BO du 13 novembre 2014 portant sur les instances pédagogiques à l'école et au collège  
 Décret n°2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves  
 Circulaire n°2014-107 du 28 août 2014 relative au fonctionnement des RASED  
 Loi n°2005-102 du 11 février 2005  
 Circulaire n°2015-129 du 21 août 2015 relative aux ULIS

1 La thématique	2 La mise en œuvre
<b>Le parcours de l'élève</b>	<p>Les instances sont-elles mobilisées sur cette question ? (conseils de maîtres, de cycle, conseil écoles-collège, conseil d'école) ? Dans l'école, la continuité du parcours de l'élève, dès la maternelle, est-elle une préoccupation partagée ? Qu'est-ce qui, éventuellement, lui fait obstacle ?</p> <p>Quels outils sont mobilisés par l'équipe ? Existe-t-il des outils communs au sein de l'école ? (programmations, progressions, manuels, fichiers, méthodes de lecture, usages du numérique...) A quelle échelle (les classes de même niveau, le cycle, l'école, l'école et le collège ...) ?</p> <p>Pour les compétences les moins maîtrisées, une progressivité des apprentissages est-elle envisagée ? (programmations réajustées...)</p> <p>Quels sont les dispositifs pédagogiques communs mobilisés pour y répondre ? (différenciation pédagogique, groupes de besoin, plans, contrats de travail individualisés, anticipation des obstacles liés aux apprentissages ...)</p> <p>Les outils des élèves sont-ils conçus en équipe dans la perspective de la continuité du parcours ? (cahiers de réussite, de vocabulaire, de sciences, de littérature ....)</p> <p>Comment sont pensées les liaisons entre les cycles garantissant la cohérence des apprentissages ?</p> <p>Le projet d'école est-il un objet de référence pour l'équipe ? Fait-il l'objet d'un bilan annuel en équipe ?</p> <p><b>notion d'inclusion est-elle interrogée dans notre équipe ?</b></p> <p>L'organisation de l'environnement scolaire est-il adapté aux besoins de tous les élèves et de chaque élève ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-espace (aménagement des classes, déplacements des élèves...)</li> <li>-temps (emplois du temps, rythmes scolaires, horaires alignés, variation des modalités de travail, prise en compte des périodes de vigilance, transitions...)</li> </ul> <p>A quelle échelle ce diagnostic est-il partagé (les classes de même niveau, le cycle, l'école, l'école et le collège ...) ?</p> <p>Comment la personnalisation du parcours est-elle interrogée dans les classes de maternelle ? Dans les classes d'élémentaire ? Dans l'école ?</p> <p>Le PPRE est-il mobilisé par l'équipe pour assurer la cohérence d'un programme d'actions au bénéfice de la réussite de l'élève ?</p> <p>Les APC sont-elles mobilisées dans ce cadre ? A quel moment de l'année ?</p> <p>Les stages de remise à niveau sont-ils proposés aux élèves de CE1, de CM qui en ont besoin ?</p> <p>Dans l'école, qu'est-ce qui favorise l'inclusion de tous ?</p> <p>Tous les dispositifs sont-ils connus et mobilisés (PPRE, PAI, PAP, PPS) ? Les partenaires identifiés ?</p> <p>La recherche d'adaptations pédagogiques est-elle appréhendée en commun ? (conseil de cycle, équipe éducative, ESS)</p>
<b>La personnalisation du parcours</b>	



Le parcours des élèves à  
besoins éducatifs particuliers

**Communication sur le parcours  
de l'élève**

Une réflexion sur les outils de communication, à destination des familles, rendant compte des acquis et des progrès de l'élève, sur l'ensemble des cycles, a-t-elle été conduite en équipe ?

L'équipe a-t-elle interrogé les modalités d'évaluation positive pratiquée tout au long du parcours de l'élève ? (compétences, notes, validations, observations).

L'élève est-il associé à une part de son évaluation ?

Le parcours de l'élève est-il appréhendé à l'aune du concept d' « école bienveillante » porté par la Refondation de l'Ecole ?

Le bilan de compétences en fin de maternelle est-il transmis aux parents ? à l'enseignant de CP ?

Le livret scolaire est-il mis en œuvre ? (renseignement périodique, signatures des parents, transmission inter degrés)

La contractualisation des dispositifs d'aide fait-elle l'objet d'une communication avec les familles ? Avec le collègue ? (APC, PPRE, stage de remise à niveaux, PPRE-passerelle)

L'absentéisme fait-il l'objet d'un suivi régulier ? Son traitement fait-il l'objet d'une démarche particulière ?

Existe-t-il un outil de suivi de chaque cohorte d'élèves ?

Les modalités de l'évaluation des acquis des élèves (conception, exploitation, suivi, communication...) sont-elles coordonnées en équipe ? Ces évaluations prennent-elles appui sur les réussites des élèves ?

Comment est prise en compte la diversité des élèves ? (modalités de différenciation pédagogique en classe ? lors des APC ?)

Des actions favorisant la réussite scolaire existent-elles ?

Comment sont mises en œuvre les liaisons GS/CP, cycle 2/cycle 3, école/collège ? Quels sont les outils de liaison ?

Volet 1 : Parcours de l'élève

- Continuité des apprentissages et fluidité des parcours
- Prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers

Constats prenant appui sur un ou des indicateurs issus de la fiche méthodologique 1						
Atouts et points forts au niveau de l'école (ce qui existe, ce qui est efficace)			Points à améliorer au niveau de l'école			
Cycle 1 : carnet des apprentissages commun cahier des Arts unique enrichi au fil des années.  AVS pour un élève de cycle 2.			Avoir des supports d'apprentissages communs pour effectuer une continuité (en Cycle 2 : maths) Informers les familles pour essayer de prendre des RV médico-scolaires en dehors du temps scolaire car les entrées et sorties des élèves perturbent le déroulement des séances de cours. Se préparer à l'accueil éventuel d'élèves allophones.			
Priorités (ce sur quoi l'équipe pédagogique va agir)			Actions « ordinaires », renforcements, projets, partenariats (décidés par l'équipe pédagogique)			
	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
2016-2017	Réfléchir à la mise en place d'un dispositif Passerelle avec la crèche.	Appropriation des programmes et s'accorder sur une progression ; Mise en place du nouveau livret scolaire et du suivi des élèves ; Mise en place des parcours en EPS, en Arts et en musique.			-Décloisonnement GS avec l'enseignant de maternelle. - Décloisonnement CM avec l'enseignant de maternelle. - APC : continuer les aides individuelles. Les élèves de la classe de la directrice CE1-CE2 pourront être pris en charge par les autres enseignants.	
2017-2018	Mettre en place le dispositif.					
2018-2019	Bilan du dispositif (inscriptions, avis des familles, de l'enfant).	Bilan des parcours mis en place.				

## Fiche N°2 : L'organisation pédagogique de l'école

Références principales :

→ Loi N°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de refondation de l'école

→ Décret n°2014-1377 du 18-11-2014 - J.O. du 20-11- 2014 : suivi et accompagnement pédagogique des élèves

→ Décret n°2014-1231 du 22-10-2014 - J.O. du 24-10- 2014 : instances pédagogiques dans les écoles et les collèges

1 La thématique	2 La mise en œuvre
<b>L'organisation et la cohérence du fonctionnement de l'équipe pédagogique</b>	L'organisation pédagogique de l'école fait-elle l'objet d'une réflexion collective ? Les questions pédagogiques sont-elles travaillées dans le cadre des instances de l'école ? Des projets communs sont-ils élaborés ? Des outils communs existent-ils au sein de l'école, au sein des cycles ?
<b>Les rythmes de l'enfant</b> <b>Les emplois du temps des élèves</b>	L'organisation de la journée scolaire tient-elle compte des rythmes de l'enfant ? En école maternelle, sur quel temps s'organise la sieste ? Pourquoi ? Qui la surveille ? Les activités tiennent-elles compte de la capacité cognitive et de l'évolution de la vigilance des élèves au cours de la journée ? Les emplois du temps sont-ils modulables en fonction des objectifs d'apprentissage (entraînement, notion nouvelle, automatisation, etc.) et de la durée des demi-journées d'enseignement ? Les récréations permettent-elles une pause entre deux temps d'enseignement ?
<b>Les différents espaces de l'école</b>	A quels moments les différents espaces de l'école sont-ils accessibles aux enfants ? Des lieux calmes sont-ils ouverts pendant les temps de récréation ? Les enfants bénéficient-ils d'endroits pour s'isoler tranquillement ? dans les classes ? dans l'école ? L'organisation de l'espace classe est-elle adaptée à l'âge des élèves ? L'aménagement des classes permet-il aux élèves d'échanger entre eux, de confronter leurs points de vue, de travailler ensemble ? L'espace classe permet-il d'organiser des groupes d'accompagnement soutenu dans le cadre d'ateliers dirigés par l'enseignant ?
<b>La répartition des élèves dans les classes</b>	La répartition des élèves dans les classes fait-elle l'objet d'une réflexion de l'ensemble de l'équipe en conseil des maîtres ? Selon quels critères (autonomie, niveaux de compétences des élèves, classes de cycle ...) ? L'attribution des classes aux enseignants fait-elle l'objet d'une réflexion d'équipe partagée ? L'équipe veille-t-elle à ne pas attribuer la responsabilité d'un CP ou d'un CM2 à un enseignant débutant ?
<b>Les outils des élèves</b>	Une réflexion collective sur le travail écrit (usage des photocopies, la copie, les productions écrites) et les outils des élèves (choix des manuels, des fichiers ; cahiers, classeurs ; utilisation du numérique) au sein d'un cycle, dans l'école est-elle engagée ? Les enseignants ont-ils mis en place un code de correction commun à chaque cycle ? Les outils d'aide suivent-ils les élèves jusqu'à la fin du cycle 3 ?

**Volet 2 : Organisation pédagogique de l'école**

<b>Constats prenant appui sur un ou des indicateurs issus de la fiche méthodologique 2</b>	
Atouts et points forts au niveau de l'école (ce qui existe, ce qui est efficace)	Points à améliorer au niveau de l'école

	<b>Priorités (ce sur quoi l'équipe pédagogique va agir)</b>			<b>Actions « ordinaires », renforcements, projets, partenariats (décidés par l'équipe pédagogique)</b>		
	<b>Cycle 1</b>	<b>Cycle 2</b>	<b>Cycle 3</b>	<b>Cycle 1</b>	<b>Cycle 2</b>	<b>Cycle 3</b>
<b>2016-2017</b>						
<b>2017-2018</b>						
<b>2018-2019</b>						

## Fiche N°3 : L'école et les parents des élèves / la coéducation

Références principales :

→ Loi N°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de refondation de l'école

→ Circulaire N°2013-142 du 15 10 2013 « Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires »

→ Rapport IGEN : « Grande pauvreté et réussite scolaire, le choix de la Réussite pour tous »

1 La thématique	2 La mise en œuvre
<b>Informers, dialoguer avec les parents</b>	<p>De quelle manière permettez-vous aux parents d'élèves d'occuper leur place de co-éducateurs ?</p> <p>En quoi la relation avec les parents d'élèves s'inscrit-elle dans un partenariat respectueux et un climat bienveillant ?</p> <p>Comment les enseignants explicitent-ils l'école à tous les parents ?</p> <p>Quels sont les outils de communication avec les familles (livret d'accueil, cahier de liaison, journal d'école, ENT, blog ...) ?</p>
<b>Aider les parents à se familiariser avec l'école</b>	<p>Quelles sont les occasions de faire entrer les parents à l'école ?</p> <p>Quelle attention particulière l'équipe porte-t-elle aux nouveaux parents de l'école ?</p> <p>Comment l'école fait-elle du lien avec les services sociaux pour accéder aux familles les plus éloignées ?</p>
<b>Encourager la participation des parents à la vie de l'école</b>	<p>Comment l'équipe réussit-elle à faire entrer dans l'école les parents d'élèves les plus éloignés de la culture scolaire? Comment les implique-t-elle ?</p> <p>Comment la culture de tous les parents d'élèves est-elle reconnue par l'école ? Les élèves sont-ils « conscients » de cette reconnaissance ? Quelles actions permettent de le savoir ?</p>
<b>Diversifier les modalités d'échanges entre les professionnels et les parents</b>	<p>Les enseignants accueillent-ils régulièrement les parents à l'école ? Lors de réunions ? Lors de « café des parents » ? Pour des observations en classe ?</p> <p>Quelles sont les occasions d'échanges avec les parents des élèves ?</p> <p>Tous les parents d'élèves sont-ils reçus de manière individuelle, systématique et régulière par l'enseignant de leur enfant pour faire un point sur les apprentissages scolaires ?</p> <p>Quelle est la place de la parole des parents lors des entretiens individuels ?</p> <p>Comment s'organise pour les parents d'élèves la continuité maternelle/élémentaire et école/collège ?</p> <p>La question de la place des parents à l'école est-elle abordée lors des conseils d'école ?</p> <p>Les parents délégués sont-ils un relais d'informations pour les autres parents ?</p>

**Volet 3 : L'école et les parents d'élèves / la co-éducation**

<b>Constats prenant appui sur un ou des indicateurs issus de la fiche méthodologique 3</b>	
Atouts et points forts au niveau de l'école (ce qui existe, ce qui est efficace)	Points à améliorer au niveau de l'école

	<b>Priorités (ce sur quoi l'équipe pédagogique va agir)</b>			<b>Actions « ordinaires », renforcements, projets, partenariats (décidés par l'équipe pédagogique)</b>		
	<b>Cycle 1</b>	<b>Cycle 2</b>	<b>Cycle 3</b>	<b>Cycle 1</b>	<b>Cycle 2</b>	<b>Cycle 3</b>
<b>2016-2017</b>						
<b>2017-2018</b>						
<b>2018-2019</b>						

## Fiche N°4 : construire une coopération pertinente et efficace avec les partenaires de l'école

### Références principales :

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013

Développer les partenariats et la culture de l'engagement avec tous les acteurs de l'école circulaire n° 2015-085 du 3-6-2015

1 La thématique	2 La mise en œuvre
<p><b>Favoriser les progrès de tous les élèves en intégrant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la dimension éducative</li> <li>• la dimension d'ouverture au monde dans une approche sociale, citoyenne et culturelle</li> </ul> <p><b>Prendre appui sur des partenariats, en lien avec le PEDT, dans une logique de parcours personnel de l'élève.</b></p> <p><b>Mettre en réseau écoles, établissements et structures, vecteur essentiel de cohérence et de continuité.</b></p>	<p>Dans une logique de parcours, <b>dispose-t-on d'un outil gardant la mémoire des actions</b> menées avec des partenaires dans les domaines qui suivent (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- éducation physique et sportive ?</li> <li>- éducation artistique et culturelle ?</li> <li>- parcours citoyen et travail de mémoire (commémoration) ?</li> <li>- santé ?</li> <li>- éducation au développement durable ?</li> <li>- culture scientifique ?</li> <li>- etc.</li> </ul> <p><b>Sait-on identifier parmi les partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ceux qui sont sollicités ponctuellement et pourquoi ?</li> <li>- ceux qui sollicitent l'équipe enseignante et dont les projets sont inscrits <i>a posteriori</i> dans le projet des classes ou de l'école ?</li> <li>- ceux qui sont sollicités régulièrement et pourquoi ?</li> <li>- ceux qui pourraient être sollicités ? (dispose-t-on d'un annuaire des ressources locales dans les différents domaines ?)</li> <li>- ceux qui pourraient être mutualisés dans une perspective de mise en réseau entre écoles et avec le collège, voire avec le PEDT ?</li> <li>- comment coordonne-t-on la sollicitation et l'intervention des partenaires ?</li> </ul> <p><b>Peut-on, à partir de l'examen de l'existant, repérer en termes de contenus et de pratiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la continuité ?</li> <li>- de la cohérence ?</li> <li>- des manques ?</li> <li>- des redondances ?</li> </ul> <p>Comment les actions partenariales peuvent-elles alors s'inscrire dans une logique de parcours de la maternelle au collège ?</p> <p>Les modalités de dialogue, de communication des projets faisant appel aux intervenants extérieurs et de sollicitation des parents d'élèves sont-elles définies au sein de l'équipe enseignante puis présentées au conseil d'école ?</p> <p>Comment évaluer la plus-value qualitative apportée par ces partenariats au service des compétences des élèves ?</p> <p>De quelles manières le projet d'école prend-il en compte le projet éducatif territorial dans une perspective de complémentarité ?</p>

## Volet 4 : construire une coopération pertinente et efficace avec les partenaires de l'école

<b>Constats prenant appui sur un ou des indicateurs issus de la fiche méthodologique 4</b>	
Atouts et points forts au niveau de l'école (ce qui existe, ce qui est efficace)	Points à améliorer au niveau de l'école

	Priorités (ce sur quoi l'équipe pédagogique va agir)			Actions « ordinaires », renforcements, projets, partenariats (décidés par l'équipe pédagogique)		
	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
<b>2016-2017</b>						
<b>2017-2018</b>						
<b>2018-2019</b>						



## Fiche N°5 : Vie scolaire

Références principales :

- *Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République*
- Circulaire n° 2013-100 du 13 août 2013 contre le harcèlement
- Circulaire interministérielle n°2006-125 du 16 août 2006 relative à la prévention et lutte contre la violence scolaire
- Guide Agir sur le climat scolaire à l'école primaire Eduscol
- BO 44 du 26.11.2015 et 48 du 24.12.2015

1 La thématique	2 La mise en œuvre
<b>Un cadre protecteur, un cadre à respecter</b>	Existe-t-il dans l'école un diagnostic du climat scolaire ? Des actions sont-elles déjà mises en place ? Sont-elles évaluées ? L'équipe pédagogique s'est-elle mise d'accord sur des règles de vie communes pour l'école ? L'équipe s'est-elle accordée sur un niveau d'exigence concernant les attitudes des élèves ? Existe-t-il un règlement intérieur de l'école en cohérence avec le règlement départemental type ? Est-il communiqué aux parents ? Y a-t-il une cohérence entre les règles de vie élaborées dans les différentes classes, entre le temps scolaire et périscolaire, notamment dans le cadre du PEDT ? Existe-t-il des démarches au sein de l'école pour aider les élèves à s'approprier les règles ? L'équipe pédagogique s'est-elle accordée sur des sanctions éducatives en cas de non-respect des règles ? Tous les nouveaux personnels arrivant dans l'école sont-ils informés des règles en vigueur ? Un lieu de parole et d'expression des élèves existe-t-il au sein de l'école et/ou des classes (conseils d'élèves)? Des actions impliquent-elles les élèves dans l'élaboration du règlement intérieur de l'école et des règles de vie de classe ? Les parents sont-ils informés des règles de vie des classes et des modalités d'application des règles (sanctions...) ?

**Prévention des risques  
(accidents, violence,  
harcèlement]**

**Sécurité**

La communauté éducative connaît-elle l'existence du PPMS et des procédures à suivre en cas d'évacuation, de confinement ? Connaît-elle les conduites à tenir et le rôle de chacun ?

L'annexe 5 est-elle accessible dans le registre d'appel de la classe ?

**Education à la santé**

Les activités proposées intègrent-elles l'alimentation, l'hygiène, les rythmes de vie, le respect de soi et de l'intégrité physique ?

Sont-elles programmées sur la durée du parcours de l'élève ?

Intègrent-elles des partenariats ?

Une offre alimentaire équilibrée est-elle sujet de concertation avec la collectivité territoriale ?

**Prévention des risques**

Les faits observés dans l'école nécessitent-ils un renforcement de l'attention des maîtres et la mise en place d'actions de prévention ?

L'école a-t-elle déjà été confrontée à des jeux dangereux ? Existe-il une sensibilisation ?

L'école a-t-elle déjà repéré des formes de harcèlement à l'école ? Existe-il un programme de prévention de lutte contre le harcèlement ?

La formation aux premiers secours est-elle proposée ? à partir de quel niveau de cycle ?

Les familles sont-elles informées des plans de prévention ?

**Volet 5 : vie scolaire**

<b>Constats prenant appui sur un ou des indicateurs issus de la fiche méthodologique 5</b>	
Atouts et points forts au niveau de l'école (ce qui existe, ce qui est efficace)	Points à améliorer au niveau de l'école
<p>GS-CP : conseil de classe hebdomadaire à généraliser aux autres classes Utiliser des messages clairs entre enfants pour régler les problèmes.</p> <p>Les parents ont connaissance du règlement intérieur de l'école. Ils le signent. Ils sont informés des écarts éventuels.</p>	<p>Etablir un règlement commun aux classes et applicable aux différents temps de l'élève.</p>

	<b>Priorités (ce sur quoi l'équipe pédagogique va agir)</b>			<b>Actions « ordinaires », renforcements, projets, partenariats (décidés par l'équipe pédagogique)</b>		
	<b>Cycle 1</b>	<b>Cycle 2</b>	<b>Cycle 3</b>	<b>Cycle 1</b>	<b>Cycle 2</b>	<b>Cycle 3</b>
<b>2016-2017</b>	<p>Généraliser les conseils de classe et établir une fréquence par classe.</p> <p>Prévoir des activités relatives à l'éducation à la santé et la prévention des risques : rechercher des partenaires.</p>					
<b>2017-2018</b>						
<b>2018-2019</b>						

## Fiche N°6 : Parcours citoyen

Références principales :

- Socle commun de connaissances, de compétences et de culture  
Décret n°2015-372 du 31-3-2015 J.O. du 02-04-2 015
- Instruction pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire  
Circulaire n°2014-184 du 19-12-2014
- Circulaire de rentrée n°2015-085 du 3 juin 2015  
→ *Enseignement Moral et civique*

→ *Guide sur le climat scolaire et médiation par les pairs à l'école primaire-Eduscol*

1 La thématique	2 La mise en œuvre
Éducation à la citoyenneté	<p><b>Les questions relatives à l'éducation, à la citoyenneté</b> sont-elles à l'ordre du jour des conseils de cycles, conseils de maîtres, conseils d'école, conseils école collège ?</p> <p><b>Participation des élèves à la vie sociale</b> La responsabilisation, l'engagement de l'élève et la construction de son autonomie sont-ils pris en compte de manière progressive ? Sont-ils sollicités au travers d'actions concrètes constitutives du <b>parcours citoyen</b>, au sein de chaque cycle (commémorations, devoir de mémoire, actions de solidarité, conseils d'enfants, comité de rédaction, jardin solidaire, parlement des enfants, journée de la laïcité (9 décembre), semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme, semaine de la presse à l'école... )</p> <p><b>L'éducation au développement durable</b> est-elle liée à des actions citoyennes ? en partenariat avec des associations ?</p> <p><b>Le numérique</b> fait-il l'objet d'une éducation à ses usages ? Existe-t-il une charte de l'utilisation du numérique au sein de l'école ? Comment se l'approprient les usagers ?</p> <p>La formation à l'esprit critique intègre-t-elle une <b>éducation aux médias et à l'information</b> ?</p>
Valeurs de la République	<p><b>La mobilisation sur les valeurs de la République</b> fait-elle l'objet d'échanges au sein de l'équipe ? au sein de la communauté éducative ? Quelles sont les actions qui en découlent ? Comment la <b>réserve citoyenne</b> est-elle mobilisée ?</p> <p><b>Les valeurs de la République</b> sont-elles explicitées et développées ? Comment la charte de la Laïcité est-elle présentée aux familles ? aux partenaires ? aux intervenants ? Le règlement intérieur de l'école comprend-il des articles en lien avec le principe de laïcité ? Existe-t-il des règles régissant les comportements individuels ? collectifs ? Sont-elles élaborées avec les élèves ? avec tous les personnels ? avec les partenaires (en lien avec le PEDT par exemple) ? L'égalité entre les filles et les garçons est-elle sujet d'actions spécifiques : au sein de l'école ? au sein d'un cycle ? au sein d'une classe ?</p> <p>Les actions sont-elles articulées avec le <b>Projet Educatif Territorial</b> ? Existe-t-il un volet « laïcité et citoyenneté » dans le PEDT ? Avez-vous connaissance d'un volet éducatif des contrats de ville ?</p>

## Volet 6 : Parcours citoyen

### Constats prenant appui sur un ou des indicateurs issus de la fiche méthodologique 6

Atouts et points forts au niveau de l'école (ce qui existe, ce qui est efficace)	Points à améliorer au niveau de l'école
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Education à la sécurité routière (permis piéton CE, piste routière CM, sortie vélo CM, se déplacer en groupe)</li> <li>- Permis internet (CM)</li> <li>- Actions de solidarité (Cross USEP/Secours Populaire : dons de livres, droits de l'enfant)</li> <li>- Liens avec le Conseil Municipal des Jeunes et la Maison de retraite GS-CP</li> <li>- Conseils de classe hebdomadaire GS-CP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une charte d'utilisation du numérique dans l'école</li> <li>- Proposer un volet laïcité/citoyenneté au PEDT pour améliorer les comportements individuels, lutter contre le racisme, accepter les différences.</li> </ul>

	Priorités (ce sur quoi l'équipe pédagogique va agir)			Actions « ordinaires », renforcements, projets, partenariats (décidés par l'équipe pédagogique)		
	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
<b>2016-2017</b>	Se concerter pour établir un parcours de l'utilisation du numérique à partir de la GS. Etablir un règlement de cour en partenariat avec les animateurs des TAP. Mettre en place des conseils de classe hebdomadaires (cf conseils d'enfants FREINET). Formation des enseignants sur les thèmes de l'égalité fille/garçon et la laïcité.			Ateliers TICE	Ateliers TICE Permis piéton CE Concours Gastounet CE	Ateliers TICE Sortie Vélo CM
<b>2017-2018</b>	Education au développement durable. Formation aux premiers secours en partenariat avec les animateurs des TAP.			tri des déchets à l'école	tri des déchets à l'école	tri des déchets à l'école Visite Centre de tri
<b>2018-2019</b>	Continuité et évolution des actions engagées depuis 2016. Bilan des actions.					

## Fiche N°7 : Parcours d'éducation artistique et culturelle

Références principales :

→ Socle commun de connaissances, de compétences et de culture Décret n°2015-372 du 31-3-2015 J.O. du 02 -04-2015

→ *Le parcours d'éducation artistique et culturelle Circulaire n° 2013-073 du 3-5-2013*

1	2
<b>La thématique dans le projet d'école</b>	<b>Sa mise en œuvre</b>
<p><b>Les objectifs du parcours d'éducation artistique et culturelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- donner sens et cohérence à l'ensemble des actions et expériences auxquelles l'élève prend part ;</li> <li>- diversifier et élargir les domaines artistiques abordés à l'école ;</li> <li>- articuler les différents temps éducatifs et en tirer parti.</li> </ul> <p><b>La mise en œuvre des trois piliers engage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des connaissances ;</li> <li>- des pratiques ;</li> <li>- des rencontres.</li> </ul> <p><b>L'ouverture de l'école aux partenaires culturels</b></p> <p><b>Le lien avec le PEDT</b></p>	<p><b>Une action inscrite dans le parcours d'éducation artistique et culturelle est une séquence d'apprentissages ou un projet qui donne lieu à des rencontres artistiques et à des pratiques artistiques. L'action est mise en œuvre avec ou sans partenariat.</b></p> <p><b>Un état des lieux des ressources existantes</b> est-il disponible ? En termes de personnes ressources ? en termes de structures existantes sur le territoire local, départemental ? Les élèves ont-ils des opportunités de faire des découvertes culturelles à l'extérieur de l'école ? de rencontrer des artistes ou des professionnels ? Les structures culturelles font-elles l'objet de visites?</p> <p><b>Un état des lieux des pratiques artistiques et culturelles</b> existe-t-il ? Est-il réalisé par domaines artistiques, par projets conduits ? Est-il partagé au sein de l'équipe pédagogique ? Est-il actualisé en équipe pédagogique ? L'ensemble des domaines artistiques est-il pris en compte de l'école maternelle au cycle 3 dans un parcours réfléchi ? Quelle articulation avec le collège ? Existe-t- il une articulation entre pratiques, rencontres et connaissances ?</p> <p><b>Recherche de cohérence et de complémentarité dans les actions envisagées</b> Existe-t-il des liens avec les temps périscolaires ? Quels éléments orientent le choix d'un partenaire (contexte de l'école, contexte du territoire, propositions extérieures partenaires, associations..) ? Le choix est-il opéré en concertation ?</p> <p><b>Outil de suivi</b> Les élèves disposent-ils d'un outil de suivi de leur parcours ? La forme est-elle pertinente ? Le numérique est-il exploité ? L'équipe pédagogique dispose-t-elle d'un support commun ?</p>

## Volet 7 : Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

Constats prenant appui sur un ou des indicateurs issus de la fiche méthodologique 7	
Atouts et points forts au niveau de l'école (ce qui existe, ce qui est efficace)	Points à améliorer au niveau de l'école
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cahier des Arts à conserver et à utiliser dans chaque classe.</li> <li>- Spectacle de Noël (chants )</li> <li>- Spectacle de la fête de l'école (danses)</li> <li>- Rencontres USEP (bals bretons )</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pratiques artistiques (peinture, utiliser différentes matières)</li> <li>- Réaliser des expositions</li> <li>- Rencontrer des artistes</li> <li>- Mise en place d'un parcours culturel et artistique</li> </ul>

	Priorités (ce sur quoi l'équipe pédagogique va agir)			Actions « ordinaires », renforcements, projets, partenariats (décidés par l'équipe pédagogique)		
	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
<b>2016-2017</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire un état des lieux des ressources existantes (personnes, structures)</li> <li>- Faire un état des lieux des pratiques</li> <li>- Prendre connaissance du guide pour la mise en œuvre du PEAC</li> <li>- Réaliser des expositions</li> <li>- Voir le dispositif « un jour – une œuvre » sous forme de rituel.</li> </ul>			Participer à l' exposition internationale « La Grande Lessive » Expositions internes sur des thèmes choisis par l'équipe pédagogique.		
<b>2017-2018</b>	Rencontrer des artistes en partenariat avec la mairie, la médiathèque Choisir un ou deux projets par cycle et par an. Visite des oeuvres grâce à l'outil numérique. Projet musique avec l'intervention d'artistes.			Reconstitution éventuelle des projets d'exposition Projet musique avec l'intervention d'artistes.		
<b>2018-2019</b>						

### Annexe 3 : Fiche action :

Thème de l'action :	<input type="checkbox"/> Citoyenneté et Laïcité <input type="checkbox"/> Valorisation du patrimoine naturel, et culturel <input type="checkbox"/> activité physique et sportive <input type="checkbox"/> Autre : .....
---------------------	--

Intitulé de l'action	
----------------------	--

Objectifs de l'action	- - -
-----------------------	-------------

Public visé	Porteur de l'action	Partenaires

Indicateurs de réussite/critères d'évaluation	
---	--